

F.F.L.T.
TENNIS CLUB DE CHOISY-LE-ROI
Stade Michel Gobin
89, avenue de Versailles -
THIAIS
(Seine)

P.J. attestations de
la F.F.L.T.
la F.F.T.T.
la F.F.V.B.

A l'attention de
Monsieur l'Inspecteur des Sports du
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
pour la Région Sud de Paris
8, Rue Auber
P A R I S 9ème

RAPPORT D'ACTIVITE

1 - HISTORIQUE

Le TENNIS CLUB DE CHOISY-LE-ROI est issu de la Section Tennis du SPORTING CLUB DE CHOISY, association fondée en 1905, déclarée conformément à la loi le 17 Février 1910, et agréé sous le n° 7.484.

La séparation entre les joueurs de Tennis et leur ancien Club fut provoquée par l'expiration, en 1933, du bail du Parc des Sports de Thiais, dont le SPORTING CLUB était titulaire depuis 1917. Le bail n'ayant pas été renouvelé, un nouveau stade fut édifié par le SPORTING CLUB, où faute de place et de crédits, il ne fut pas possible d'envisager l'installation de courts de tennis.

D'accord avec les dirigeants du SPORTING CLUB, et pour éviter la disparition de leur groupe, les membres de la Section Tennis se constituèrent en association sous le nom de TENNIS CLUB DE CHOISY-LE-ROI.

L'Assemblée Générale constitutive se tint le 6 Novembre 1934. L'association fut déclarée le 21 Novembre à la Préfecture de Police sous le n° 171.824, et agréée par le Ministère de la Santé Publique et de l'Éducation Physique en date du 22 Mars 1937 sous le n° 16.309.

Le TENNIS CLUB DE CHOISY-LE-ROI trouva alors à louer à bail pour 12 ans à la Société Hte BOULANGER et Cie, un terrain de 5.300 m², sis à Thiais, rue Hélène Muller. Les premières installations, soit trois courts et un vestiaire en bois, furent entièrement réalisées par le Club, sans autre aide qu'un prêt de 15.000 frs de la Fédération Française de Tennis. L'effectif variait alors entre 50 et 70 membres, pour atteindre 100 à partir de 1938.

La Société était affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE LAWN-TENNIS depuis le 23 Mars 1937, et disputait régulièrement les épreuves organisées par la Fédération.

En 1940, les troupes allemandes se servirent des terrains pour parquer des chevaux et les installations subirent des dégâts très importants. Il fut nécessaire de refaire les terrains, les grillages des courts, et les clôtures de la propriété. La Société parvint à réparer progressivement tous ces dommages, et l'activité reprit pour atteindre en 1942 le même niveau qu'en 1939. Le nombre des membres augmenta jusqu'en 1945, où les installations s'avèrent nettement insuffisantes.

Une possibilité d'extension s'offrit alors sous la forme d'une grande propriété contigue aux installa-

tions du Club, qui venait d'être libérée de l'occupation des troupes allemandes qui y avaient séjourné durant toute la guerre. Le TENNIS CLUB DE CHOISY-LE-ROI obtint de la Société BOULANGER, pour une durée de 9 années, la location à bail de cette propriété, d'une contenance de 11.800 m² environ, et comprenant un bâtiment principal, un pavillon indépendant, un pavillon de concierge, un potager, et un grand parc.

Le bâtiment principal fut alors converti en Club-House comprenant vestiaires avec douches pour hommes et dames, cabinet médical, bar, salle de restaurant, salle de réunions, avec logement pour un gérant de restaurant et un professeur de tennis. Le pavillon de concierge permit d'engager et de loger un gardien pour la réception et l'entretien des courts. Quant au pavillon, il fut converti en deux salles de tennis de table, ce qui permit d'accueillir au sein du Club une section de tennis de table, provenant de l'UNION SPORTIVE DE CHOISY-LE-ROI, association affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE depuis 1934, alors sans locaux.

De plus fut entreprise à ce moment la construction de deux nouveaux courts, ce qui portait à cinq le nombre de terrains disponibles, et permettait de recevoir un nombre de joueurs plus important.

Toutes ces améliorations furent couvertes financièrement, d'une part, par une subvention de 200.000 frs accordée par le Ministère de l'Education Nationale en date du 28 Juin 1946, d'autre part, par un emprunt de 370.000 Frs

auprès des membres du Club, qui fut intégralement rem-⁽⁴⁾
boursé en 1955.

Par la suite furent aménagés deux terrains de boules et un terrain de volley-ball. Le TENNIS CLUB DE CHOISY-LE-ROI adhéra le 10 Novembre 1954 à la FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL, et dispute depuis cette date les compétitions organisées par cette Fédération.

Les baux des terrains comme du Club-House furent renouvelés pour une période de neuf années le 31 Mars 1955.

La prospérité du club ne fit alors que s'accroître, le nombre de membres et la prudence de la gestion permettant non seulement d'équilibrer la budget et de rembourser les dettes, mais encore d'apporter aux installations des améliorations constantes et substantielles, sans autre aide qu'une subvention préfectorale annuelle de l'ordre de 50.000 frs.

2 - SITUATION ACTUELLE

Installations - Le TENNIS CLUB DE CHOISY-LE-ROI met actuellement à la disposition de ses adhérents :

- 5 courts de tennis
- 1 terrain de volley-ball
- 2 terrains de boules
- 3 salles de tennis de table
- 1 parc pour la culture physique
- 1 jardin d'enfants

.....

- 1 vestiaire messieurs avec douches et casiers individuels,
- 1 vestiaire dames avec douches,
- 1 salle de réunions
- 1 salle de restaurant
- 1 salle de bar

Dans les locaux dont dispose le Club sont logés :

un gardien et son épouse, chargés de l'entretien des courts et du parc, et de la réception des membres du Club,

un gérant de restaurant et sa famille,

un professeur de tennis diplômé par la F.F.L.T., attaché au Club, et sa famille.

Effectifs - Les effectifs de la saison 1960 s'élèvent à

TENNIS	217 membres dont 66 juniors et cadets
TENNIS DE T.	72 membres dont 38 juniors et cadets
VOLLEY-BALL	14 membres dont 4 juniors et cadets
au total :	303

Activités sportives - Le TENNIS CLUB DE CHOISY-LE-ROI participe à de nombreuses épreuves organisées par les Fédérations auxquelles il est affilié.

Il organise, d'autre part, un Tournoi Régional de Tennis, reconnu par la Fédération, qui groupe de nombreux participants, ainsi que des épreuves intérieures au Club.

....

Epreuves officielles

(6)

TENNIS

Championnat de France 5ème Division	1 équipe
Championnat de Paris 1ère Série Hommes	3 équipes
Championnat de Paris 5ème Série Dames	1 équipe
Championnat de Paris 2ème Série Juniors	2 équipes
Coupe Chapignac Hommes	2 équipes
Coupe Chapignac Dames	1 équipe
Coupe de Saintry	1 équipe
Participation à plusieurs Tournois individuels	
Organisation d'un Tournoi Régional agréé par la F.F.L.T.	

VOLLEY-BALL

Championnat de l'Ile de France Promotion	1 équipe
--	----------

TENNIS DE TABLE

Championnat de l'Ile de France Honneur	1 équipe
Championnat de Paris Honneur	4 équipes
Championnat de l'Ile de France Juniors	2 équipes
Coupe de Paris Hommes	4 équipes
Coupe de Paris Dames	1 équipe
Coupe de France Hommes	2 équipes
Participation à plusieurs Tournois individuels	

Epreuves intérieures

TENNIS

Simple Messieurs non-classés, 3ème série, 2ème série
Simple Dames
Simple Vétérans
Simple Juniors masculins, simple Juniors féminin
Simple Cadets, simple Cadettes

Double Messieurs

Double Mixte

au total : 11 épreuves -

TENNIS DE TABLE

Simple Messieurs

Simple Dames

Simple Juniors

Double Messieurs

AU total : 4 épreuves

Sur l'effectif du Club, 188 membres sont licenciés au titre de la F.F.L.T., de la F.F.T.T., et de la F.F.V.B.

Activité sociale - Dans le but de favoriser la pratique du Tennis, il a été créé une cotisation dégressive pour les familles nombreuses, et une cotisation réduite pour les Juniors, et très réduite pour les Cadets et Minimes. De plus, le professeur attaché au Club est à la disposition des jeunes le jeudi pour un cours collectif et un entraînement spécial pour les plus forts, à des conditions extrêmement modiques, la plus grande part des frais inhérents à cette organisation étant supportée par le Club.

Il est enfin à prendre en considération que l'activité du TENNIS CLUB DE CHOISY-LE-ROI permet de faire vivre et de loger un certain nombre de personnes (gardiens, professeur, bar-restaurant, etc..)

Intérêt régional - Il est à noter qu'à l'exception du S.C.F.C. et de l'U.S. METRO TRANSPORTS, qui sont des Clubs corporatifs à recrutement déterminé, le TENNIS CLUB DE CHOISY-LE-ROI est le seul Club indépendant organisé

qui existe entre le 13ème arrondissement de Paris et Juvisy. Il est situé dans une banlieue où la prolifération des constructions nouvelles engendre une augmentation très importante de la population, et où les installations sportives ne sont que trop rares. Il met à la disposition de plus de 300 personnes - et ce nombre ne fera que croître dans les années à venir en raison de l'accroissement de population signalé ci-dessus - des installations sportives complètes dans un cadre de verdure assez exceptionnel dans la région. Il serait pratiquement impossible, financièrement et même matériellement, de reconstituer de telles installations dans une banlieue où les espaces verts se font de plus en plus rares, et tendent à disparaître complètement.